



## 4<sup>e</sup> ÉTAPE COMMENT RÉGLER LES QUESTIONS JURIDIQUES

### Qui peut vous conseiller sur le plan juridique à l'achat d'une maison ?

Votre offre d'achat sera faite par un agent immobilier. Mais avant de la présenter au vendeur, il vaudrait mieux la faire lire par un avocat ou un notaire pour qu'il en approuve les détails. Une offre d'achat doit être accompagnée d'un acompte de 10 % du prix d'achat, lequel vous est remis si l'offre n'est pas acceptée. Vous pouvez aussi, selon vos moyens, faire une contre-offre au vendeur s'il a rejeté votre première offre.

Tout comme les prêts hypothécaires, le marché des services juridiques est très concurrentiel. Cela vaut la peine de comparer les prix pour trouver la meilleure affaire.

Demandez d'abord des propositions de tarifs; puis, choisissez quelqu'un avec qui vous vous sentez à l'aise et qui vous donnera tous les détails des services qu'il offre.